

Sujet : [INTERNET] ZAC du Feuil - MELESSE

De : [REDACTED]

Date : 20/11/2022 20:36

Pour : pref-iota@ille-et-vilaine.gouv.fr

Copie à : [REDACTED]

Bonjour monsieur Appéré,
suite à notre échange le 19/11/2022 lors de votre permanence à la mairie de Melesse, je vous livre mes remarques et questions par écrit.

Nous sommes riverains du futur lotissement de la ZA du Feuil, notre maison se trouve au nord de la ZAC, en mitoyenneté de la 1ere tranche d'aménagement.

1- la biodiversité

Face à notre terrain exposé sud, nous profitons depuis 7 ans de la vue sur une parcelle bocagée, non cultivée.

Cette prairie est un lieu privilégié et protégé pour la faune : nous y observons beaucoup d'espèces animales .

Des oiseaux : nous ne sommes pas experts, mais nous avons pu reconnaître des espèces courantes (mésanges , pigeons , pies ..), mais aussi des pics verts, geais, faisans, et autres oiseaux que nous ne connaissons pas.

Des buses ont élu domicile cette année dans les arbres de ce bocage.

Nous entendons aussi des coucous, et à la nuit une chouette qui doit loger un des chênes du bocage. Toujours à la nuit, nous voyons des chauves souris qui tournent près de nos fenêtres lorsque la lumière est allumée.

Nous avons la visite de chevreuils, lapins et lièvres.

Lorsque notre voisin a taillé ses arbres et laissé les branches à terre, nous avons vu des hérissons passer sur notre terrain.

Nous nous interrogeons sur l'effet des aménagements qui viendront inévitablement perturber cet équilibre et cette biodiversité.

La continuité des talus sera altérée, les arbres vont être élagués pour ne laisser que leur coupole. Cet été a été très chaud, pour autant ce bocage n'a pas souffert, et nos jardins ont profité de l'effet climatique ces grands arbres touffus.

L'arrivée de cet énorme lotissement ajoutera un éclairage nocturne, inexistant aujourd'hui, générant une pollution lumineuse supplémentaire.

Comment limiter l'impact environnemental de la ZAC sur ce bocage ?

2- la gestion des équipement collectifs

Les poubelles : les lieux de regroupement de dépôt des ordures ménagères sont source de nuisances olfactives et sonores : où seront placés ces points de collecte ?

Armoires techniques : étant électro-sensible, je suis attentive à l'emplacement de ces armoires concentrant les câbles et courants électriques : où se trouveront les nouvelles armoires ?

3- la station d'épuration

Melesse s'agrandit beaucoup : projets d'habitation, et bientôt un collège pour 800 élèves.

La station d'épuration de Melesse est elle taillée pour accueillir tous ces projets ?

4- espaces de jeux pour enfants

Les plans de la ZAC , comme de nombreux lotissements, ne prévoient aucun espace de jeux pour les enfants.

Seuls des chemins de circulation protégés sont prévus.

Ces espaces de jeux sont aussi des lieux de rassemblement pour toutes les générations.

Nous sommes grands parents et nous pensons que les équipements actuels à Melesse ne sont pas suffisants.

La taille de ce nouveau lotissement pourrait justifier un nouvel espace de jeux.

Pour exemple, nous apprécions l'espace jeux de Betton, près du canal d'Ille et Rance (derrière la marché de Betton), particulièrement agréable.

5- la phase d'aménagement

Nous redoutons les nuisances induites par la phase d'aménagement et leur durée.

Bruit, poussières pendant plusieurs années ... juste en face de notre jardin.

Qu'est il prévu pour encadrer les activités d'aménagement et de construction, et rendre "vivable" cette période pour les riverains ?

bien cordialement,